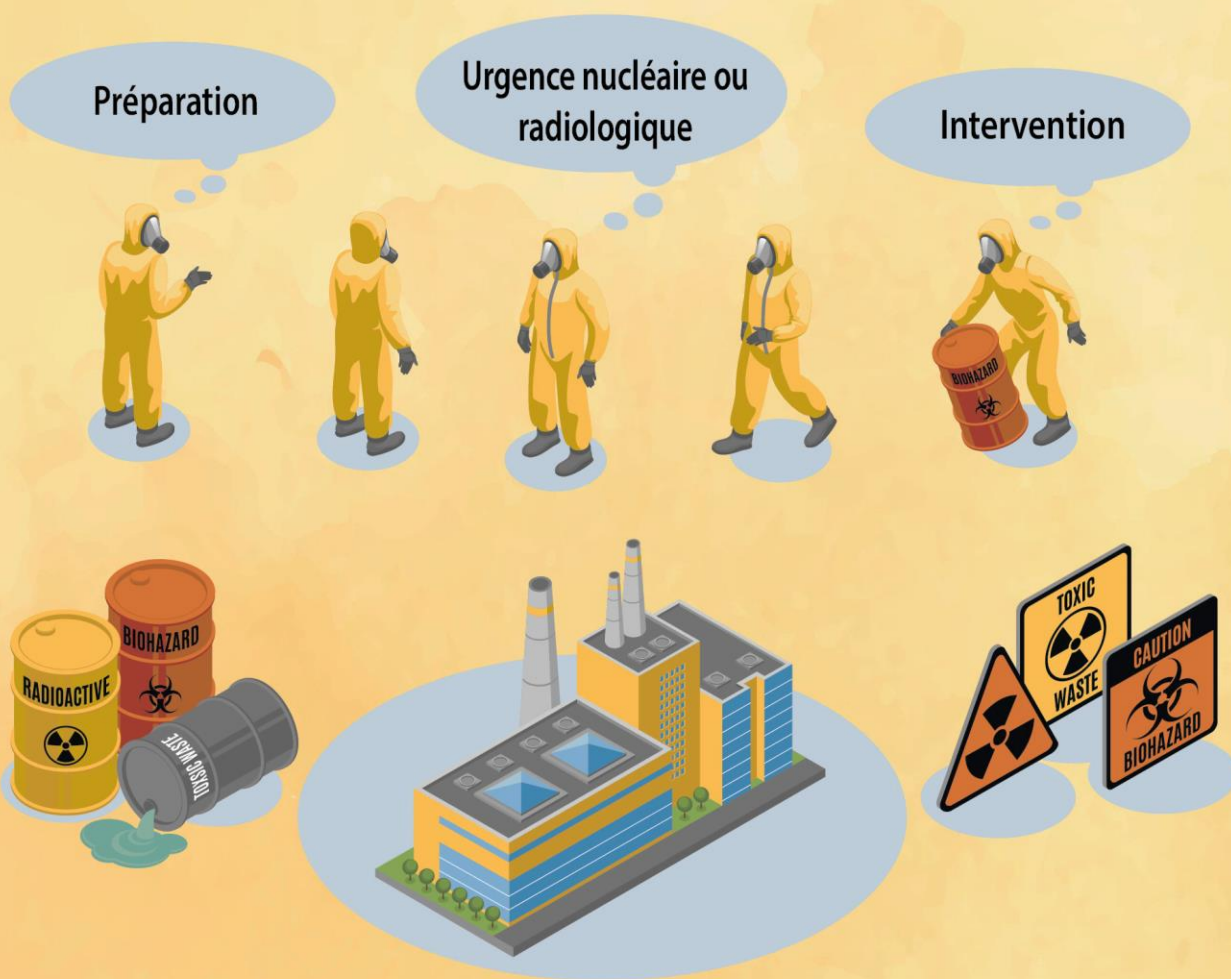


# SITUATIONS D'URGENCE NUCLEAIRE OU RADIOLOGIQUE



## Newsletter d'AMSSNuR

Janvier – Juin 2023

- N° 7 -

|                                                                                                                                                                                                        |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>EDITORIAL.....</b>                                                                                                                                                                                  | <b>4</b>  |
| <b>FAITS MARQUANTS.....</b>                                                                                                                                                                            | <b>5</b>  |
| • <b>Nomination du nouveau Directeur Général d'AMSSNuR.....</b>                                                                                                                                        | <b>6</b>  |
| • <b>Activités de contrôle.....</b>                                                                                                                                                                    | <b>7</b>  |
| • <b>Tenue de la 7ème Session du Conseil d'Administration de l'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques (AMSSNuR).....</b>                                                | <b>8</b>  |
| • <b>Visite du Secrétaire Exécutif de la Commission Africaine de l'Energie Nucléaire.....</b>                                                                                                          | <b>10</b> |
| <b>ACTUALITES &amp; EVENEMENTS .....</b>                                                                                                                                                               | <b>11</b> |
| • <b>Atelier national sur l'élaboration du plan de sécurité de site pour les exploitants de sources radioactives de haute activité.....</b>                                                            | <b>12</b> |
| • <b>Participation d'AMSSNuR au programme de formation sur le renforcement des systèmes de contrôle des matières nucléaires en Afrique.....</b>                                                        | <b>13</b> |
| • <b>Participation d'AMSSNuR à la 20ème réunion du comité de pilotage du FNRBA.....</b>                                                                                                                | <b>14</b> |
| • <b>AMSSNuR participe à l'atelier régional sur la protection physique des sources radioactives.....</b>                                                                                               | <b>15</b> |
| • <b>AMSSNuR : Une coopération sud-sud solidaire pour la sûreté et la sécurité nucléaires et radiologiques en Afrique.....</b>                                                                         | <b>16</b> |
| • <b>Formation des opérateurs des secteurs nucléaires et radiologiques à l'usage du Système d'Information de Gestion des Activités Métiers (SIGAM) et du système PortNet.....</b>                      | <b>17</b> |
| • <b>AMSSNuR et l'Administration Nationale de la Sécurité Nucléaire (USA) organisent un atelier d'échange technique sur le renforcement et la pérennisation d'un régime de sécurité nucléaire.....</b> | <b>18</b> |
| • <b>AMSSNuR accueille six stagiaires tunisiens dans le cadre de sa coopération technique avec l'AIEA.....</b>                                                                                         | <b>19</b> |
| • <b>AMSSNuR organise l'atelier national pour la révision des dispositions du projet de stratégies de protection dans une situation d'urgence nucléaire ou radiologique.....</b>                       | <b>20</b> |

|                                                                                                                                                                    |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| • Visite scientifique AIEA-AMSSNuR-ARSN Mauritanie.....                                                                                                            | 21 |
| • AMSSNuR participe à l'exercice ConvEx-2a organisé par l'Agence Internationale de l'Energie Atomique.....                                                         | 22 |
| • AMSSNuR et l'AIEA organisent une réunion de révision du Plan Intégré d'Appui en matière de Sécurité Nucléaire.....                                               | 23 |
| • AMSSNuR contribue à la 2ème réunion de l'Initiative d'Harmonisation et de Normalisation Nucléaire.....                                                           | 24 |
| AGENDA.....                                                                                                                                                        | 25 |
| DOSSIER : GESTION DES SITUATIONS D'URGENCE NUCLEAIRE OU RADIOLOGIQUE.....                                                                                          | 27 |
| Cadre législatif et réglementaire relatif à la gestion des situations d'urgence nucléaire ou radiologique.....                                                     | 28 |
| • Rôles et missions d'AMSSNuR en matière de gestion des situations d'urgence nucléaire ou radiologique.....                                                        | 30 |
| • Actions mises en œuvre par AMSSNuR contribuant à la préparation et à la conduite des interventions en cas de situations d'urgence nucléaire ou radiologique..... | 31 |
| • EPREV : Mission d'examen de la préparation aux situations d'urgence de l'AIEA.....                                                                               | 35 |
| CONCLUSION.....                                                                                                                                                    | 38 |

C'est avec grand plaisir que nous vous présentons le sixième numéro de notre revue semestrielle, couvrant la période du janvier-juin 2023 et traitant le thème des situations d'urgence nucléaire ou radiologique.

Au cours du premier semestre de l'année 2023, AMSSNuR a continué à œuvrer avec détermination et engagement dans ses domaines d'activité y compris la gestion des situations d'urgence nucléaire ou radiologique en vue de garantir la protection de l'Homme, de la société et de l'environnement contre les risques liés à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, et ce, avec un haut niveau de pertinence technique, scientifique, juridique et de communication.

Dans cette optique, AMSSNuR a élaboré plusieurs projets de textes réglementaires, dont le projet de décret portant sur la préparation et la conduite des interventions en cas de situation d'urgence nucléaire ou radiologique. AMSSNuR a également préparé, en concertation avec les parties nationales concernées, un projet de plan national d'intervention en cas de situations d'urgence nucléaire ou radiologique.

AMSSNuR a été également désignée par l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) en tant que premier Centre de Développement de Compétences (CBC) pour la préparation et la réponse aux situations d'urgence nucléaire ou radiologique.

Cette désignation fait partie d'un accord de coopération visant à renforcer l'éducation, la formation, la gestion des connaissances, la mise en réseau et le développement des ressources humaines dans ce domaine crucial.

Par ailleurs, une équipe d'experts de l'AIEA a conclu une mission d'évaluation de dix jours au Maroc pour évaluer les capacités de réponse aux urgences nucléaires et radiologiques. Le Maroc a été salué pour ses efforts et est devenu un acteur clé dans ce domaine. Cette mission d'évaluation a permis d'identifier les points forts du Maroc, tels que son engagement en matière de préparation aux urgences et sa capacité opérationnelle sur le terrain. Des recommandations ont également été formulées pour renforcer davantage la réponse aux urgences nucléaires ou radiologiques.

Dans ce numéro, nous vous présentons les principales réalisations d'AMSSNuR en matière de préparation et d'intervention en cas de situations d'urgence nucléaire ou radiologique. Nous vous invitons à découvrir les progrès, les initiatives et les résultats de nos efforts constants visant à garantir la sûreté et la sécurité nucléaires et radiologiques sur le territoire national.

*Bonne lecture.*

**M. Saïd Mouline,**

**Directeur Général d'AMSSNuR**

# FAITS MARQUANTS



## Nomination du nouveau Directeur Général d'AMSSNuR

23 mai 2023



M. Mouline est un professionnel chevronné et éminent dans le domaine de l'énergie, titulaire d'un diplôme d'Ingénieur d'Etat de l'Institut national polytechnique de Grenoble avec une spécialité en génie atomique et de l'Université de Pennsylvanie à Philadelphie.

M. Mouline a occupé plusieurs postes clés dans le secteur de l'énergie et de l'environnement. Avant sa nomination en tant que Directeur Général d'AMSSNuR, il a exercé en tant que Directeur Général de l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique (AMEE), où il a contribué à la promotion de l'efficacité énergétique au Royaume du Maroc.

M. Mouline a également occupé le poste de conseiller pour développement durable du président du Groupe OCP et a été chargé du programme Qualit'air à la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement. Il a présidé la commission partenariat public privé lors de la COP22, la commission économie verte à la CGEM, ainsi que l'Association des agences de maîtrise de l'énergie de la méditerranée (Medener).

En outre, M. Mouline a occupé des postes de responsabilité au sein du Centre de développement des Energies Renouvelables (CEDER) en tant que Directeur Scientifique et Technique en 1992 et en tant que conseiller du ministre de l'Énergie et des Mines en 1989.

La nomination de M. Mouline en tant que Directeur Général d'AMSSNuR par Sa Majesté le Roi Mohammed VI témoigne de la confiance placée en sa capacité à diriger l'Agence chargée de garantir la sûreté et la sécurité nucléaires et radiologiques au Royaume du Maroc.



**Lire plus sur**  
**[www.amssnur.org.ma](http://www.amssnur.org.ma)**

# FAITS MARQUANTS

## Activités de contrôle

Depuis 2017, AMSSNuR a mis en œuvre diverses initiatives visant à établir son rôle en tant qu'autorité réglementaire indépendante, reconnue pour sa crédibilité et sa transparence. Au cours de l'année 2023, AMSSNuR a intensifié ses activités de réglementation et de surveillance, consolidant ainsi sa présence dans le domaine.



# 1017

## Autorisations

ont été délivrées par AMSSNuR pendant le premier semestre de l'année 2023. Ces autorisations ont concerné entre autres des centres et unités de radiologie diagnostic, des unités de radiothérapie, des centres et unités de médecine nucléaire, des installations mettant en œuvre des sources de rayonnement ionisants à des fins non-médicales et des Installations d'irradiation de sang .

# 152

## Opérations d'inspection

ont été effectuées pendant le premier semestre de l'année 2023, couvrant 152 établissements utilisant des sources de rayonnements sur la quasi-totalité des régions du Maroc. Ces inspections touchent à la fois les secteurs public et privé et couvrent différents domaines d'activités (médical, industriel, recherche et autres).

# FAITS MARQUANTS

## Tenue de la 7ème Session du Conseil d'Administration de l'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques (AMSSNuR)



Le 28 février 2023 s'est tenue la 7ème session du Conseil d'Administration de l'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques (AMSSNuR) présidée par Mme Leila BENALI, Ministre de la Transition Énergétique et du Développement Durable.

L'ordre du jour de cette session a porté principalement sur la présentation de l'état d'avancement du cadre réglementaire de la sûreté et de la sécurité nucléaires et radiologiques, du projet des orientations stratégiques d'AMSSNuR pour la période 2022-2026, la programmation budgétaire de l'exercice 2023, ainsi que l'approbation des comptes de l'Agence au titre de l'exercice 2021.

Dans son mot d'ouverture, Mme la Ministre a souligné l'intérêt qu'accorde le Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable à l'évolution de l'utilisation des applications nucléaires, dans le respect des normes et des standards internationaux de la sûreté et de la sécurité nucléaires et radiologiques. D'où la nécessité de mettre à niveau le cadre réglementaire national dans ce domaine, et ce, en vue d'accompagner l'évolution desdites applications en matière de législation et de réglementation.

M. Mounji ZNIBER, Directeur a.i d'AMSSNuR, a mis en avant les principales réalisations, et ce, en présentant la mise en œuvre des plans d'actions basés sur le projet des orientations stratégiques d'AMSSNuR 2022-2026, les programmes mis en place pour assurer un haut niveau de sûreté et de sécurité.

dans toutes les installations et les activités mettant en jeu des sources de rayonnements ionisants et visant la protection des travailleurs, des citoyens et de l'environnement contre les risques potentiels y associés.

Les membres du Conseil d'Administration ont salué les réalisations d'AMSSNuR en termes (1) de mise à niveau du cadre réglementaire, par l'élaboration de 59 projets de textes réglementaires nécessaires pour l'application de la loi n°142-12, dont deux projets de textes ont été publiés au bulletin officiel et quatre autres projets de textes sont en cours de finalisation pour publication (2) de contrôle réglementaire en octroyant 1862 autorisations et en effectuant 261 opérations d'inspection en 2022 en plus d'une inspection du réacteur de recherche nucléaire de la Maâmora (4) de conclusion de 5 accords de coopération avec les partenaires à l'échelle régionale et internationale et (5) de communication et d'information du public avec l'organisation d'une rencontre avec les professionnels des secteurs nucléaire et radiologique de la région de Souss-Massa.

Par ailleurs, M. ZNIBER a présenté le projet des orientations stratégiques d'AMSSNuR pour la période 2022-2026, qui a été conçu en se basant sur une approche cohérente et coordonnée, axée sur la consolidation des acquis et le renforcement du positionnement d'AMSSNuR en tant qu'autorité réglementaire compétente.

En conclusion, Mme la Ministre a apprécié les efforts fournis par AMSSNuR dans le cadre de la mise à niveau du cadre réglementaire de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques et a rappelé l'importance de ce chantier pour la mise en application de la loi n°142-12 et le renforcement du contrôle réglementaire dans les secteurs nucléaire et radiologique de notre pays. De même, Mme la Ministre a invité toutes les parties concernées à consentir plus d'efforts dans le processus de révision des projets de textes réglementaires.

Mme la Ministre a également fait appel à l'Agence pour renforcer la mission d'inspection des activités et des installations mettant en jeu des sources de rayonnements ionisants, pour soutenir davantage le projet de surveillance radiologique de l'environnement et pour œuvrer, en concertation avec les parties prenantes au niveau national, à assurer le respect des engagements internationaux de notre pays dans les domaines de la sûreté et de la sécurité nucléaires et radiologiques.

Au terme de cette réunion, le Conseil d'Administration a approuvé (1) le procès-verbal de la sixième session du Conseil d'Administration tenue le 09 juillet 2021, (2) les orientations stratégiques de l'Agence 2022-2026, (3) le projet de budget et du programme prévisionnel au titre de l'exercice 2023 et (4) les comptes de l'Agence au titre de l'exercice 2021 et le rapport du commissaire aux comptes.

# FAITS MARQUANTS

## Visite du Secrétaire Exécutif de la Commission Africaine de l'Energie Nucléaire

4 mai 2023



M. Mounji Zniber, Directeur a.i de l'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques (AMSSNuR), a reçu, le jeudi 4 mai 2023 à Rabat, M. Enobot Agboraw, Secrétaire Exécutif de la Commission Africaine de l'Energie Nucléaire (AFCONE) a qui effectué une visite officielle au Maroc, les 4 et 5 mai 2023, première du genre depuis son élection à la tête de cette organisation africaine.

L'objectif de la rencontre de M. Zniber et de M. Agboraw est de permettre à M. Agboraw de prendre connaissance des activités d'AMSSNuR en tant qu'autorité de réglementation en matière de sécurité et de sûreté nucléaires et radiologiques, d'une part,

et d'explorer les opportunités de coopération entre AMSSNuR et AFCONE, d'autre part.

Cette rencontre, a permis de présenter un aperçu sur les activités d'AMSSNuR, ses missions, ses attributions, son plan stratégique, et de discuter d'éventuelles opportunités de coopération entre AMSSNuR et AFCONE dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Lire plus sur  
[www.amssnur.org.ma](http://www.amssnur.org.ma)



# ACTUALITÉS & EVENEMENTS



# ACTUALITÉS & EVENEMENTS

## Atelier national sur l'élaboration du plan de sécurité de site pour les exploitants de sources radioactives de haute activité

25 janvier 2023



Dans le cadre de sa coopération avec l'Office de la Sécurité Radiologique (ORS) de l'Administration Nationale de la Sécurité Nucléaire relevant du Département Américain de l'Energie (DOE), l'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques (AMSSNuR) a organisé, du 23 au 26 janvier 2023 à Rabat, un atelier sur l'élaboration du plan de sécurité de site au profit des exploitants de sources radioactives de haute activité.

Cet atelier visait à fournir aux exploitants des installations et des activités impliquant des sources radioactives de haute activité, notamment les unités de curiethérapie, des orientations et des recommandations pour la préparation du plan de sécurité de site, et ce, conformément aux dispositions de la loi n°142-12 relative à la sûreté et à la sécurité nucléaires et radiologiques et à la

création d'AMSSNuR et aux recommandations internationales en la matière.

Selon les dispositions législatives en vigueur, la responsabilité de l'élaboration du plan de sécurité de site incombe à l'exploitant.

Ce plan devra préciser les mesures destinées à contrer et à réduire les risques de vol, de sabotage, d'accès non autorisé, de transfert illégal ou d'autres types d'actes malveillants impliquant des matières radioactives ou des installations associées.

Lire plus sur  
[www.amssnur.org.ma](http://www.amssnur.org.ma)



# ACTUALITÉS & EVENEMENTS

## Participation d'AMSSNuR au programme de formation sur le renforcement des systèmes de contrôle des matières nucléaires en Afrique

11 mai 2023



L'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques (AMSSNuR) a pris part au programme de formation sur le renforcement des systèmes de contrôle des matières nucléaires en Afrique, organisé par la Commission Africaine de l'Energie Nucléaire (AFCONE), du 8 au 11 mai 2023 à Pelindaba en Afrique du Sud.

Ce programme vise le développement et l'amélioration des systèmes de contrôle des matières nucléaires dans les Etats africains, ainsi que le renforcement des capacités de l'AFCONE en tant que coordinateur des activités liées au nucléaire en Afrique, conformément au mandat du Traité de Pelindaba.

AFCONE a lancé ce programme quinquennal intitulé "Renforcement des systèmes de contrôle des matières nucléaires en Afrique" visant à renforcer collectivement les garanties nucléaires en Afrique.

Ce qui implique le développement et l'amélioration des systèmes de contrôle des matières nucléaires dans les États africains, ainsi que les compétences de l'AFCONE, qui est le centre régional de connaissances en Afrique.

Ont pris part à ce programme de formation, qui a démarré sous la direction de l'AFCONE et avec le soutien d'experts de l'Autorité de sûreté radiologique et nucléaire de Finlande (STUK), des représentants de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, du Botswana, du Malawi, du Maroc, de la Namibie, du Niger, de la République Démocratique du Congo, de la Tanzanie et de la Zambie.

Lire plus sur  
[www.amssnur.org.ma](http://www.amssnur.org.ma)



# ACTUALITÉS & EVENEMENTS

## Participation d'AMSSNuR à la 20ème réunion du comité de pilotage du FNRBA

12 mai 2023



L'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques (AMSSNuR), a pris part, du 25 au 28 avril 2023 à Abuja au Nigéria, à la 20ème réunion du comité de pilotage du Forum des organismes de réglementation nucléaire en Afrique (FNRBA).

Cette réunion a porté sur la présentation de l'état d'avancement des plans d'action du FNRBA 2023 relatifs aux domaines de (1) l'infrastructure législative et réglementaire, (2) la sûreté radiologique et la sûreté des déchets radioactifs, (3) l'infrastructure de sûreté nucléaire, (4) l'infrastructure réglementaire pour la préparation et la réponse aux situations d'urgence nucléaires et radiologiques, (5) la sûreté du transport des matières radioactives et (6) l'infrastructure de la sécurité nucléaire. Aussi, les participants ont discuté autour des projets de

coopération régionale prévus dans la stratégie quinquennale dudit forum.

La délégation marocaine ayant pris part à cette réunion a participé aux travaux des six groupes thématiques de travail en vue d'élaborer le projet de mise en œuvre du plan d'action du FNRBA 2023-2027, a présenté le plan d'action du groupe thématique de travail sur la sécurité nucléaire, dont AMSSNuR assure la coordination, et a également participé aux discussions relatives à l'élaboration du document stratégique visant la consolidation de l'approche de recensement des besoins des Etats membres du FNRBA.

Lire plus sur  
[www.amssnur.org.ma](http://www.amssnur.org.ma)



# ACTUALITÉS & EVENEMENTS

## AMSSNuR participe à l'atelier régional sur la protection physique des sources radioactives

12 mai 2023



L'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques (AMSSNuR), a pris part, du 8 au 12 mai 2023 à Casablanca, à l'atelier régional sur la protection physique des sources radioactives, organisé conjointement entre la Commission de Réglementation Nucléaire (USNRC) des États-Unis et le Groupe de travail thématique sur l'infrastructure de sécurité nucléaire (TWG6) du Forum des organismes de réglementation nucléaire en Afrique (FNRBA), dont AMSSNuR assure la coordination.

Cet atelier a connu la participation de représentants des organismes de réglementation nucléaire et radiologique membres du FNRBA et provenant du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Bénin, du Burkina Faso, de la Mauritanie, du Mali, du Maroc, du Niger, de la République Démocratique du Congo, du Sénégal et du Tchad.

Cet atelier est la continuation d'une série de sessions en ligne organisées en juillet 2022 sur les notions fondamentales de la protection physique des matières. Il a mis en avant l'expérience de la NRC en matière de protection des sources radioactives de haute activité, en cohérence avec les normes de l'AIEA.

Lire plus sur  
[www.amssnur.org.ma](http://www.amssnur.org.ma)



# ACTUALITÉS & EVENEMENTS

## AMSSNuR : une coopération sud-sud solidaire pour la sûreté et la sécurité nucléaires et radiologiques en Afrique

29 mai 2023



S'inspirant de la vision de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, prônant une coopération sud-sud solidaire et agissante, l'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques (AMSSNuR) œuvre pour partager l'expérience et l'expertise développées dans ses domaines de compétences, notamment en matière de contrôle réglementaire des sources de rayonnements ionisants avec tous les autres pays africains. Elle vise également à faire profiter ces pays de l'assistance qu'elle reçoit de ses partenaires dont l'infrastructure nucléaire est développée.

Dans ce cadre, AMSSNuR a signé des mémorandums d'entente avec les autorités consœurs du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la République Islamique de Mauritanie et du Rwanda. La signature de ces mémorandums, témoignant de

l'intérêt tout particulier qu'accorde AMSSNuR à la coopération africaine, s'inscrit dans le cadre des efforts consentis par AMSSNuR pour le raffermissement de la coopération bilatérale et multilatérale, à travers l'échange d'informations techniques, le partage d'expériences et de bonnes pratiques, des visites scientifiques et d'experts, des exercices de simulation, ainsi que la mutualisation des équipements et des appareils nécessaires pour mener à bien les activités de contrôle réglementaire dans les deux pays.

Lire plus sur  
[www.amssnur.org.ma](http://www.amssnur.org.ma)



# ACTUALITÉS & EVENEMENTS

## Formation des opérateurs des secteurs nucléaires et radiologiques à l'usage du Système d'Information de Gestion des Activités Métiers (SIGAM) et du système PortNet

30 mai 2023



L'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques (AMSSNuR) a organisé, jeudi 25 mai 2023 à Rabat, un atelier de formation à l'usage du Système d'Information de Gestion des Activités Métier (SIGAM) et du système PortNet au profit des opérateurs pilotes opérant dans les secteurs nucléaires et radiologiques.

Ayant pour objectif de recueillir les retours d'expériences des opérateurs quant à l'usage des systèmes SIGAM et PortNet, cet atelier a connu la participation des représentants d'AMSSNuR, de PortNet S.A et quelques opérateurs choisis pour participer à la phase pilote de la mise en œuvre du projet SIGAM.

Lors de cette rencontre, les démarches à suivre pour le dépôt, le traitement et le suivi en ligne des demandes d'autorisations sur le système SIGAM et PortNet ont été étalées.

De ce fait, AMSSNuR et PortNet S.A ont présenté un aperçu du processus digitalisé des demandes d'autorisations, et ce, en tenant compte des formalités douanières en vigueur.

En effet, SIGAM permettra d'améliorer la qualité des services rendus aux importateurs et exportateurs de matériel soumis à autorisation, il facilitera l'inspection et le suivi des activités réglementées mettant en jeu des sources de rayonnements ionisants et permettra de s'assurer que les questions liées à la sûreté et à la sécurité nucléaires et radiologiques sont traitées de manière efficace, pertinente et transparente.

Lire plus sur  
[www.amssnur.org.ma](http://www.amssnur.org.ma)



# ACTUALITÉS & EVENEMENTS

## AMSSNuR et l'Administration Nationale de la Sécurité Nucléaire (USA) organisent un atelier d'échange technique sur le renforcement et la pérennisation d'un régime de sécurité nucléaire

02 juin 2023



L'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques (AMSSNuR) a organisé, en partenariat avec l'Administration Nationale de la Sécurité Nucléaire (NNSA) relevant du Département de l'Énergie Américain, un atelier d'échange technique consacré au renforcement et à la pérennisation d'un régime de sécurité nucléaire.

Cet événement, tenu du 1er au 2 juin 2023 au siège de l'AMSSNuR à Rabat, a été inauguré par Monsieur Saïd Mouline, Directeur Général de l'AMSSNuR. Dans son allocution, il a souligné la portée cruciale de cet atelier d'échange en tant que catalyseur d'une coopération accrue et de fructueux débats entre les acteurs spécialisés dans la sécurité nucléaire au Maroc et aux États-Unis. De plus, il a affirmé que cette initiative constitue une étape importante dans la poursuite des efforts du Maroc en

matière de sécurité nucléaire, renforçant ainsi notre régime national de sécurité nucléaire et témoignant de notre engagement indéfectible envers la sûreté et la sécurité dans le domaine nucléaire. Il a insisté sur l'importance de la coopération et la coordination entre les organismes impliqués dans la sécurité nucléaire et a remercié tous les départements nationaux concernés de leur engagement.

L'objectif principal de cet atelier est d'assister les autorités compétentes, les entités autorisées et les autres organisations chargées de la sécurité nucléaire au Maroc dans le renforcement et le maintien d'un régime de sécurité nucléaire efficace et durable, y compris la gestion des interventions en cas d'événements de sécurité nucléaire.

Lire plus sur  
[www.amssnur.org.ma](http://www.amssnur.org.ma)



# ACTUALITÉS & EVENEMENTS

## AMSSNuR accueille six stagiaires tunisiens dans le cadre de sa coopération technique avec l'AIEA

5 juin 2023



L'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques (AMSSNuR) a accueilli six cadres tunisiens dans le cadre du programme de coopération technique de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA). Cette visite visait à renforcer les capacités et à améliorer les connaissances et l'expertise des participants dans le domaine de la préparation et de la réponse aux situations d'urgence nucléaire ou radiologique.

Du 29 mai au 23 juin 2023, ces cadres tunisiens ont eu l'opportunité de suivre une formation pratique intensive dispensée par les experts d'AMSSNuR, spécialisés en matière de préparation et de réponse aux situations d'urgence. Le programme a inclus également une formation au Centre National de l'Energie, des Sciences et des Techniques Nucléaires (CNESTEN) du 12 au 16 juin 2023.

La formation a abordé divers aspects de préparation et de réponse aux situations d'urgence, tels que les connaissances de base sur les rayonnements ionisants, les effets biologiques des rayonnements, les usages et les types de sources radioactives, l'utilisation d'appareils de détection et de mesure de rayonnements, les techniques de recherche des sources et de décontamination, le protocole de traitement d'une victime contaminée, l'étiquetage des emballages et l'identification des sources de rayonnements, ainsi que les procédures de gestion des situations d'urgence radiologique.



Lire plus sur  
[www.amssnur.org.ma](http://www.amssnur.org.ma)

# ACTUALITÉS & EVENEMENTS

## AMSSNuR organise l'atelier national pour la révision des dispositions du projet de stratégies de protection dans une situation d'urgence nucléaire ou radiologique

17 juin 2023



Dans le cadre de la coopération technique avec l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA), l'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques (AMSSNuR) a organisé du 12 au 16 juin 2023, dans son siège à Rabat, un atelier national pour la révision des dispositions du projet de stratégies de protection dans une situation d'urgence nucléaire ou radiologique.

Animé par un expert de l'AIEA, cet atelier avait pour objectif d'examiner ce projet de stratégies de protection dans une situation d'urgence nucléaire ou radiologique conformément aux recommandations de la mission d'Examen de la Préparation aux Situations d'Urgence (EPREV), conduite au Maroc du 22 octobre au 2 novembre 2022.

Cet atelier national a réuni des experts et des représentants des différents départements ministériels concernés par la sûreté et la sécurité nucléaires et radiologiques, notamment le Ministère de l'Intérieur, les Forces Armées Royales, la Direction Générale de la Sûreté Nationale, la Direction Générale de la Protection Civile, l'Institut de Criminalistique de la Gendarmerie Royale, le Centre National de l'Energie, des Sciences et des Techniques Nucléaires, et la Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies et le Centre National de Radioprotection.

Lire plus sur  
[www.amssnur.org.ma](http://www.amssnur.org.ma)



# ACTUALITÉS & EVENEMENTS

## Visite scientifique AIEA-AMSSNuR-ARSN Mauritanie

19 juin 2023



Dans le cadre de l'accord régional de coopération pour l'Afrique sur la recherche, le développement et la formation dans les domaines de la science et de la technologie nucléaires (AFRA), mis en place par l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA), l'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques (AMSSNuR) a organisé, du 12 au 16 juin 2023 à Rabat, une visite scientifique au profit de l'Autorité Nationale de Radioprotection, de Sûreté et de Sécurité Nucléaire de la République Islamique de Mauritanie (ARSN).

L'objectif de cette visite est de présenter et d'échanger l'expérience de l'AMSSNuR ainsi que son approche pour la mise en place de son Système de Management Intégré (SMI). La visite a prévu également une revue de la documentation liée au SMI élaborée par l'ARSN Mauritanie, ce qui permettra d'identifier les actions prioritaires et les pistes d'amélioration.

Lors de cette visite, la partie mauritanienne a pris connaissance de la documentation développée par l'AMSSNuR en relation avec la conception et l'implémentation de son SMI tels que le manuel, les fiches processus et les procédures associées.

Pour rappel, ces échanges s'inscrivent dans la continuité des actions de coopération entre l'AMSSNuR et l'ARSN de Mauritanie, dans leur dimension bilatérale et multilatérale faisant partie du mémorandum d'entente signé, en janvier 2019, entre les deux parties pour le développement de la coopération dans les domaines de la sûreté, de la sécurité et des garanties nucléaires, ainsi que la préparation et la réponse aux situations d'urgence.

**Lire plus sur**  
**[www.amssnur.org.ma](http://www.amssnur.org.ma)**



# ACTUALITÉS & EVENEMENTS

## AMSSNuR participe à l'exercice ConvEx-2a organisé par l'Agence Internationale de l'Energie Atomique

17 juin 2023



Dans le cadre de la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire et de la convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou d'urgence radiologique, AMSSNuR a participé à distance, à l'exercice international intitulé ConvEx-2a.

Cet exercice, auquel l'AMSSNuR a participé en tant que point focal de la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire, a été organisé par le Centre des Incidents et des Urgences (IEC) de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA), le 14 juin 2023.

L'objectif de l'exercice ConvEx-2a était de tester les mécanismes de notification rapide d'un accident nucléaire et d'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique.

L'exercice ConvEx-2a s'est déroulé suivant trois notifications distinctes décrivant un scénario d'urgence nucléaire en évolution. À chaque réception de message de la part de l'AIEA, l'AMSSNuR a adapté le contenu de la réponse en fonction des spécificités du Maroc en identifiant, notamment le lieu de l'urgence, les conditions météorologiques locales, et en précisant les arrangements, les actions de protection à mettre en place, ainsi que les organisations de réponse locales appropriés.

Lire plus sur  
[www.amssnur.org.ma](http://www.amssnur.org.ma)



# ACTUALITÉS & EVENEMENTS

## AMSSNuR et l'AIEA organisent une réunion de révision du Plan Intégré d'Appui en matière de Sécurité Nucléaire

23 juin 2023



L'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques (AMSSNuR) organise conjointement avec l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA), une réunion de révision du Plan Intégré d'Appui en matière de Sécurité Nucléaire (INSSP), et ce, du 20 au 23 juin 2023 au siège de l'AMSSNuR à Rabat.

L'objectif de cette réunion est d'aider le Maroc à renforcer son régime de sécurité nucléaire en révisant les domaines fonctionnels du Plan "INSSP". Les autorités compétentes concernées sont impliquées afin d'identifier les réalisations et les besoins prioritaires en matière de sécurité nucléaire. En outre, un plan d'implémentation effectif et efficace pour les trois prochaines années sera proposé, en se basant sur les priorités identifiées.

Une vingtaine de représentants des différents départements et organismes nationaux concernés

par l'INSSP prend part à cette réunion, animée par des experts internationaux qui apporteront leur expertise dans la mise en œuvre de l'INSSP.

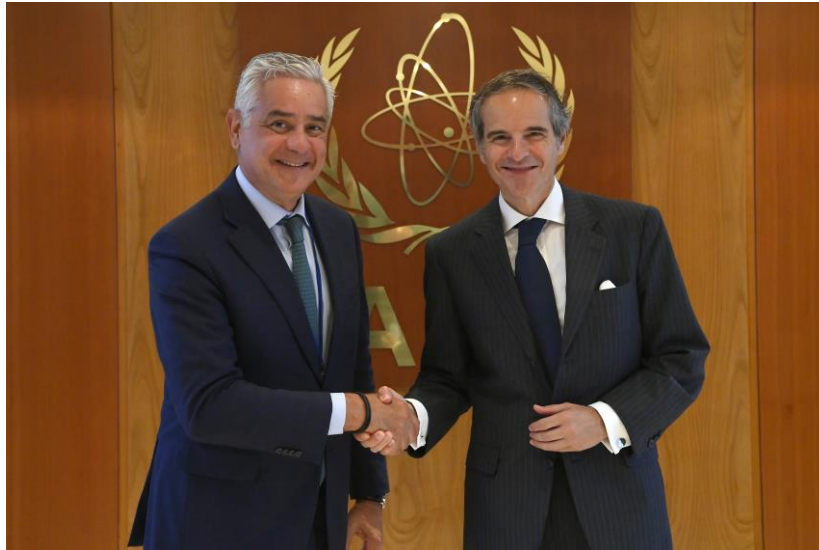
Des partenaires étrangers sont également présents pour soutenir la mise en œuvre des activités prévues dans le cadre de ce plan.

Pour rappel, l'INSSP est un instrument volontaire qui fournit aux États un cadre systématique et intégré pour examiner leur régime de sécurité nucléaire et identifier les domaines nécessitant des renforcements. Il est structuré autour de six domaines fonctionnels : (1) le cadre législatif et réglementaire, (2) l'évaluation des menaces et des risques, (3) le régime de protection physique, (4) la détection des actes criminels et non autorisés impliquant des matières hors contrôle réglementaire, (5) l'intervention aux actes criminels et non autorisés impliquant des matières hors contrôle, ainsi que (6) la pérennisation d'un régime de sécurité nucléaire.

# ACTUALITÉS & EVENEMENTS

## AMSSNuR contribue à la 2ème réunion de l'Initiative d'Harmonisation et de Normalisation Nucléaire

27 juin 2023



Vienne, le 27 juin 2023 – Dans le cadre de la mise en œuvre de son axe stratégique portant sur la veille réglementaire au niveau international, une délégation de l'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques (AMSSNuR), présidée par son Directeur Général, M. Saïd Mouline, a contribué aux travaux de la 2ème réunion de l'Initiative d'Harmonisation et de Normalisation Nucléaire (NHSI), organisée le 27 juin 2023 au siège de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) à Vienne.

Sur invitation de S.E.M. Rafael Mariano Grossi, Directeur Général de l'AIEA, la participation d'AMSSNuR à cette 2ème réunion plénière vise à échanger avec l'ensemble des participants (industriels et autorités réglementaires de sûreté nucléaire) les derniers développements qu'ont connu les diverses technologies des petits réacteurs modulaires connus sous le nom SMR.

Pour rappel, l'AIEA recense plus de soixante-dix types de SMR développés par une vingtaine d'entreprises avec des utilisations potentiellement variées portant sur la production de l'électricité, le dessalement de l'eau de mer, la production de l'hydrogène, la décarbonation, la production de la chaleur, et autres.

Compte tenu de cette diversité d'options technologiques, l'initiative NHSI vise à favoriser l'harmonisation et la normalisation des approches réglementaires et industrielles, par l'implication des parties prenantes et ce, afin d'accompagner un déploiement sûr et sécurisé des SMR à travers le monde notamment au niveau des pays qui s'embarquent dans le nucléaire de puissance.

Lire plus sur  
[www.amssnur.org.ma](http://www.amssnur.org.ma)





# AGENDA



# AGENDA DES EVENEMENTS

---

## Septembre 2023

- Cours régional sur l'autorisation et l'inspection de la sûreté radiologique et de la sécurité nucléaire pour les pratiques industrielles;
- Atelier régional sur le développement des ressources humaines en matière de la sécurité nucléaire;
- Réunion du Bureau du comité directeur sur le renforcement des capacités en matière de sûreté nucléaire.

## Octobre 2023

- Atelier de formation sur les difficultés de la réglementation des petits réacteurs modulaires;

## Novembre 2023

- Mission : Service intégré d'examen de la réglementation (IRRS) ;
- Atelier sur la culture de la radioprotection en médecine ;
- Atelier national sur le système de gestion et le leadership en matière de sécurité.

**DOSSIER :  
SITUATIONS  
D'URGENCE  
NUCLEAIRE OU  
RADIOLOGIQUE**



# CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE RELATIF À LA GESTION DES SITUATIONS D'URGENCE NUCLÉAIRE OU RADIOLOGIQUE

La loi n°142-12 relative à la sûreté et à la sécurité nucléaires et radiologiques a fixé des dispositions relatives à la gestion des situations d'urgence nucléaire ou radiologique, notamment celles citées, ci-après :

(1) L'article 44 stipule que tout incident ou accident affectant le transport doit être porté sans délai à la connaissance de l'Agence et des services compétents de l'administration tels que fixés par voie réglementaire;

(2) L'article 45 stipule que les autorisations visées à l'article 7 de la loi susmentionnée ne sont accordées et renouvelées que si sont remplies les conditions requises relatives notamment aux mesures prises en cas de situation d'urgence radiologique pour les sources de rayonnements ionisants qui exposent à un risque élevé, en fonction des classes visées à l'article 4 de la présente loi et à l'engagement de souscrire, en ce qui concerne les classes définies par voie réglementaire, une police d'assurance couvrant la responsabilité civile pouvant résulter de l'activité objet de la demande d'autorisation. Les modalités d'application du présent article sont fixées par voie réglementaire ;

(3) L'article 95 stipule que les niveaux de référence dans les situations d'exposition d'urgence doivent être fixés par voie réglementaire ;

(4) L'article 119 stipule que le plan national d'intervention comprend deux niveaux coordonnés de préparation et de réponse aux urgences radiologiques et nucléaires susceptibles de survenir sur le territoire national ou suite à un accident nucléaire transfrontière :

- au niveau national, un plan élaboré et mis en œuvre sous la responsabilité de l'autorité gouvernementale désignée par voie réglementaire ;

- au niveau local, un plan élaboré et mis en œuvre sous la responsabilité de l'autorité administrative compétente de la région concernée avec le concours de l'Agence.

(5) Les articles 125 et 173 stipulent que l'AMSSNuR apporte son concours aussi bien au plan national que local ;

(6) L'article 187 stipule que :

- toute autre mesure nécessaire à la pleine application de la présente loi peut, en tant que de besoin, être édictée par voie réglementaire;

- les textes réglementaires nécessaires à l'application de la présente loi doivent être pris dans un délai maximum de 5 ans.

Cent-troisième année – N° 6292

22 kaada 1435 (18 septembre 2014)

ISSN 0881 - 1217

ROYAUME DU MAROC

BULLETIN OFFICIEL

EDITION DE TRADUCTION OFFICIELLE

| EDITIONS                                                          | TARIFS D'ABONNEMENT |        | ABONNEMENT<br>IMPRIMERIE OFFICIELLE<br>RABAT - CHELLAH<br>Tél. : 05.37.76.50.24 - 05.37.76.50.25<br>Compte n° :<br>310 810 101 4029004231033<br>ouvert à la Trésorerie Préfectorale de Rabat<br>au nom du régisseur des recettes<br>de l'Imprimerie officielle |
|-------------------------------------------------------------------|---------------------|--------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                   | A L'ETRANGER        |        |                                                                                                                                                                                                                                                                |
|                                                                   | AU MAROC            |        |                                                                                                                                                                                                                                                                |
|                                                                   | 6 mois              | 1 an   |                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Edition générale.....                                             | 250 DH              | 400 DH | A destination de l'étranger,<br>par voies ordinaires, aériennes<br>ou de la poste rapide interna-<br>tionale, les tarifs prévus ci-<br>contre sont majorés des frais<br>d'envoi, tels qu'ils sont fixés<br>par la réglementation postale<br>en vigueur.        |
| Edition des débats de la Chambre des Représentants.....           | —                   | 200 DH |                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Edition des débats de la Chambre des Conseillers.....             | —                   | 200 DH |                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Edition des annonces légales, judiciaires et administratives..... | 250 DH              | 300 DH |                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Edition des annonces relatives à l'immatriculation foncière.....  | 250 DH              | 300 DH |                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Edition de traduction officielle.....                             | 150 DH              | 200 DH |                                                                                                                                                                                                                                                                |

L'édition de traduction officielle contient la traduction officielle des lois et règlements ainsi que le texte en langue étrangère des accords internationaux lorsqu'aux termes des accords, ledit texte fait foi, soit seul, soit concurremment avec le texte arabe

|                                                                                                                                                                                                                                                     |       |       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-------|
| SOMMAIRE                                                                                                                                                                                                                                            | Pages | Pages |
| TEXTES GENERAUX                                                                                                                                                                                                                                     |       |       |
| Office national des pêches.                                                                                                                                                                                                                         |       |       |
| Dahir n° 1-14-140 du 25 chaoual 1435 (22 août 2014)<br>portant promulgation de la loi n° 90-12 modifiant<br>et complétant le dahir n° 1-69-45 du 4 hiza 1388<br>(21 février 1969) relatif à l'Office national des<br>pêches.....                    | 4081  | 4084  |
| Code de la couverture médicale de base.                                                                                                                                                                                                             |       |       |
| Dahir n° 1-14-141 du 25 chaoual 1435 (22 août 2014)<br>portant promulgation de la loi n° 120-13<br>modifiant et complétant la loi n° 65-00 portant<br>Code de la couverture médicale de base.....                                                   | 4083  | 4085  |
| Code de commerce.                                                                                                                                                                                                                                   |       |       |
| Dahir n° 1-14-142 du 25 chaoual 1435 (22 août 2014)<br>portant promulgation de la loi n° 134-12<br>abrogeant et remplaçant les dispositions de<br>l'article 503 de la loi n° 15-95 formant Code de<br>commerce.....                                 | 4083  | 4087  |
| Régime de sécurité sociale.                                                                                                                                                                                                                         |       |       |
| Dahir n° 1-14-143 du 25 chaoual 1435 (22 août 2014)<br>portant promulgation de la loi n° 03-14 modifiant<br>et complétant le dahir portant loi n° 1-72-184 du<br>15 joumada II 1392 (27 juillet 1972) relatif au<br>régime de sécurité sociale..... | 4085  | 4088  |
| Titrisation des actifs.                                                                                                                                                                                                                             |       |       |
| Dahir n° 1-14-144 du 25 chaoual 1435 (22 août 2014)<br>portant promulgation de la loi n° 05-14<br>modifiant la loi n° 33-06 relative à la titrisation<br>des actifs.....                                                                            | 4087  | 4088  |
| Mareyage.                                                                                                                                                                                                                                           |       |       |
| Dahir n° 1-14-147 du 25 chaoual 1435 (22 août 2014)<br>portant promulgation de la loi n° 82-14<br>modifiant et complétant la loi n° 14-08 relative<br>au mareyage.....                                                                              | 4088  | 4090  |

# CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE RELATIF À LA GESTION DES SITUATIONS D'URGENCE NUCLÉAIRE OU RADIOLOGIQUE

Dans le cadre du Comité de mise à niveau du cadre réglementaire de la sûreté et de la sécurité nucléaires et radiologiques, AMSSNuR a préparé un projet de texte d'application de la loi n°142-12 portant sur la préparation et la conduite des interventions en cas de situation d'urgence nucléaire ou radiologique. Ce projet de texte, vise à :

- **Mettre en œuvre les dispositions de la loi n°142-12 se rapportant aux situations d'urgence nucléaire ou radiologique qui peuvent survenir dans des installations utilisant des matières nucléaires ou des sources de rayonnements ionisants.**
- **Définir les dispositions de portée générale applicables aux situations d'urgence nucléaire ou radiologique et les dispositions se rapportant aux actions à mettre en œuvre pour assurer un niveau adéquat de préparation et de conduite des interventions en cas de situation d'urgence nucléaire ou radiologique.**
- **Fixer les conditions de préparation et de conduite des interventions en cas de situation d'urgence nucléaire ou radiologique en adoptant une approche graduée et en prévoyant également une approche coordonnée et intégrée de la préparation et la réponse aux situations d'urgence avec des plans de sécurité.**
- **Mettre en application des divers articles des Conventions sur la notification rapide d'un accident nucléaire et sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique et à respecter certaines obligations au titre de l'article 16 de la Convention sur la sûreté nucléaire et de l'article 25 de la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté des déchets radioactifs.**

# MISSIONS D'AMSSNUR EN MATIÈRE DE PRÉPARATION ET DE RÉPONSE AUX SITUATIONS D'URGENCE SELON LA LOI N°142-12

En matière de gestion des situations d'urgences nucléaires ou radiologiques, AMSSNuR s'engage à remplir les missions suivantes :

## 1. Contrôler les dispositions de la Préparation et de la Réponse aux Urgences prises par les utilisateurs autorisés

Ce processus de contrôle permet d'évaluer et de vérifier la conformité des utilisateurs autorisés aux dispositions de la loi n° 142-12 concernant la gestion des urgences nucléaires ou radiologiques. Cela inclut l'examen des plans d'intervention, des procédures d'évacuation, de la disponibilité des équipements de sûreté et de protection, ainsi que de la formation du personnel pour faire face aux situations d'urgence.

## 2. Proposer au Gouvernement la réglementation relative à la gestion des urgences nucléaires ou radiologiques

Cette mission consiste à élaborer des réglementations spécifiques sur la manière de prévenir, de préparer et de répondre aux urgences nucléaires ou radiologiques. Cela permet de renforcer la préparation des autorités compétentes, des opérateurs et du personnel d'intervention, tout en fournissant des orientations essentielles pour la gestion des situations d'urgence nucléaire ou radiologique.

## 3. Assister l'administration dans la mise en place du plan national d'urgence

Ce rôle d'assistance revêt une importance cruciale pour assurer une réponse efficace et coordonnée en cas de situations d'urgence majeures. Il implique la collaboration étroite avec les différentes parties prenantes, et ce pour sauver des vies, réduire les dommages et favoriser une reprise rapide des activités.

## 4. S'impliquer dans la gestion des urgences nucléaires et radiologiques survenant sur le territoire national ou susceptibles de l'affecter

En tant qu'acteur clé, AMSSNuR collabore étroitement avec les autorités compétentes, les organismes gouvernementaux, les acteurs internationaux afin d'établir une réponse concertée et efficace.

AMSSNuR participe à la planification, à la mise en œuvre et à l'évaluation des mesures de préparation, de réponse et de récupération face à des situations d'urgence.

## 5. Élaborer des prescriptions techniques et des guides

Ces prescriptions techniques et guides fournissent des directives détaillées sur les normes et les procédures à suivre pour les opérateurs. Ces prescriptions techniques et guides sont le fruit d'une expertise spécialisée et tiennent compte des avancées technologiques, des réglementations en vigueur et des recommandations internationales.

# ACTIONS MISES EN ŒUVRE PAR AMSSNUR CONTRIBUANT À LA PRÉPARATION ET À LA CONDUITE DES INTERVENTIONS EN CAS DE SITUATIONS D'URGENCE NUCLÉAIRE OU RADIOLOGIQUE

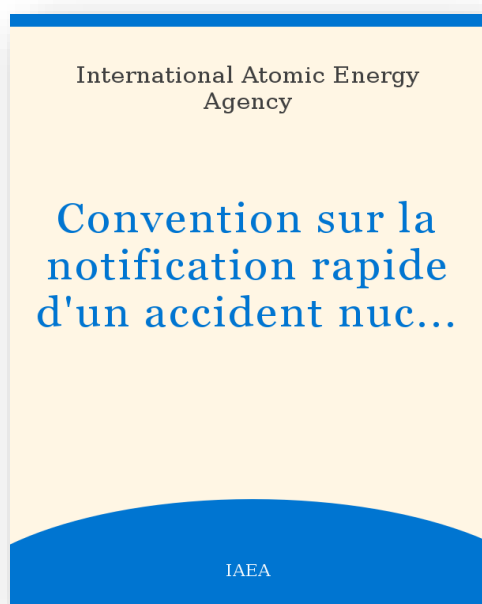
## 1. Mise en œuvre des conventions internationales sur la notification rapide d'un accident nucléaire et sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique

Au sens des conventions internationales sur la notification rapide et sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique, AMSSNuR, en sa qualité d'autorité de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques, est chargée, depuis février 2019, d'assurer la fonction d'autorité compétente pour les situations d'urgence sur le territoire national et du centre d'alerte national. En effet, d'autres départements gouvernementaux concernés assurent la gestion effective des situations d'urgence nucléaire ou radiologique.

Ces deux conventions constituent les principaux instruments du cadre juridique international qui vise à faciliter l'échange d'informations et la fourniture rapide d'une assistance en cas d'incident ou d'accident nucléaire ou radiologique, ou d'actes malveillants.

Dans ce cadre, AMSSNuR poursuit ses efforts de développement de la réglementation liée à la Préparation et à la Conduite des Interventions en cas de Situations d'Urgence Nucléaire ou Radiologique (PCI-SUNR).

Ce travail est réalisé en concertation avec le comité national ad-hoc créé à cet effet afin d'instaurer un système national de gestion intégrée pour une intervention coordonnée en cas d'urgences nucléaires ou radiologiques, avec tous les acteurs nationaux concernés, depuis la phase de prévention jusqu'au rétablissement de la situation, conformément aux dispositions de la loi n° 142-12 relatives à la PCI-SUNR.



Cent-troisième année - N° 6292

22 kaada 1435 (18 septembre 2014)

ISSN 0851 - 121

ROYAUME DU MAROC

BULLETIN OFFICIEL

EDITION DE TRADUCTION OFFICIELLE

| EDITIONS                                                          | TARIFS D'ABONNEMENT |              | ABONNEMENT<br>IMPRIMERIE OFFICIELLE<br>RABAT - CHILLAH<br>Tél. : 05.37.76.50.24 - 05.37.76.50.25<br>05.37.76.54.13<br>Compte n°:<br>310 810 101402900442310133<br>ouvert à la Trésorerie Préfectorale de Rabat<br>au nom du régisseur des recettes<br>de l'imprimerie officielle |
|-------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                   | AU MAROC            | A L'ETRANGER |                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|                                                                   | 6 mois              | 1 an         |                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Edition générale.....                                             | 250 DH              | 400 DH       | A destination de l'étranger,<br>par voies ordinaires, aériennes<br>ou de la poste rapide interna-<br>tionale, les tarifs prévus ci-<br>contre sont majorés des frais<br>d'envoi, tels qu'ils sont fixés<br>par la réglementation postale<br>en vigueur.                          |
| Edition des débats de la Chambre des Représentants.....           | —                   | 200 DH       |                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Edition des débats de la Chambre des Conseillers.....             | —                   | 200 DH       |                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Edition des annonces légales, judiciaires et administratives..... | 250 DH              | 300 DH       |                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Edition des annonces relatives à l'immatriculation foncière.....  | 250 DH              | 300 DH       |                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Edition de traduction officielle.....                             | 150 DH              | 200 DH       |                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

L'édition de traduction officielle contient la traduction officielle des lois et règlements ainsi que le texte en langue étrangère des accords internationaux lorsqu'ils sont aux termes des accords, ledit texte fait foi, soit seul, soit concurremment avec le texte arabe

|                                                                                                          |       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| SOMMAIRE                                                                                                 | Pages | Dahir n° 1-14-146 du 25 chaoual 1435 (22 août 2014)<br>portant promulgation de la loi n° 81-14<br>complétant et modifiant l'intitulé du livre V<br>et l'article 546 de la loi n° 15-95 formant<br>Code de commerce promulguée par le dahir<br>n° 1-96-83 du 15 rabii I 1417 (1 <sup>er</sup> août 1996).... 408 | Page |
| TEXTES GENERAUX                                                                                          |       | Régime de sécurité sociale.<br>Dahir n° 1-14-143 du 25 chaoual 1435 (22 août 2014)                                                                                                                                                                                                                              |      |
| Office national des pêches.                                                                              |       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |      |
| Dahir n° 1-14-140 du 25 chaoual 1435 (22 août 2014)<br>portant promulgation de la loi n° 90-12 modifiant |       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |      |

# ACTIONS MISES EN ŒUVRE PAR AMSSNuR CONTRIBUANT À LA PRÉPARATION ET À LA CONDUITE DES INTERVENTIONS EN CAS DE SITUATIONS D'URGENCE NUCLÉAIRE OU RADIOLOGIQUE

## 2. Centre de développement de compétences en matière de préparation et de gestion des situations d'urgence nucléaire ou radiologique

L'Agence Internationale de l'Energie Atomique a désigné AMSSNuR comme le premier centre de développement de compétences (CBC) pour la préparation et la réponse aux situations d'urgence (EPR).

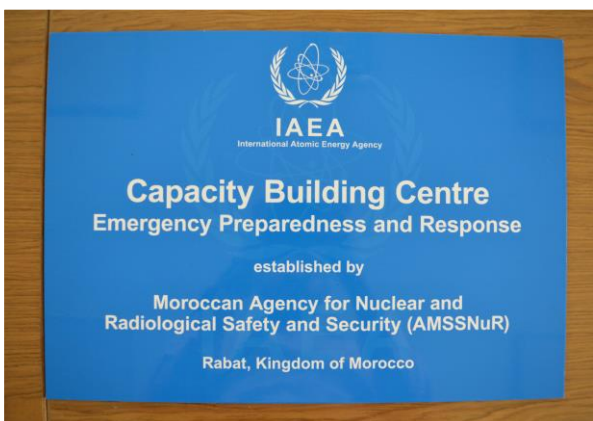
La désignation du centre fait partie d'un accord de coopération pour l'éducation, la formation, la gestion des connaissances, la mise en réseau et le développement des ressources humaines en matière de la gestion des situations d'urgence nucléaire ou radiologique.

Le CBC marocain organise, en collaboration avec l'AIEA, des ateliers de formation et d'autres événements pour permettre aux pays africains de renforcer leurs capacités nationales en matière de préparation et de conduite des interventions d'urgence. Le Centre constitue une plateforme de partage des connaissances sur les normes de sûreté de l'AIEA et la série de publications EPR de l'AIEA par le biais de conférences, d'ateliers de formation et d'exercices de démonstrations.

Dans ce cadre, AMSSNuR a abrité, du 4 au 22 juillet 2022 à Rabat, un cours de formation régional, organisé par l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) et intitulé « École de Gestion des Situations d'Urgence Radiologique ».

Ce cours de formation a connu la participation d'environ 30 cadres représentant les Etats membres de l'AIEA de la région de l'Afrique, y compris des cadres nationaux représentant les différents départements ministériels.

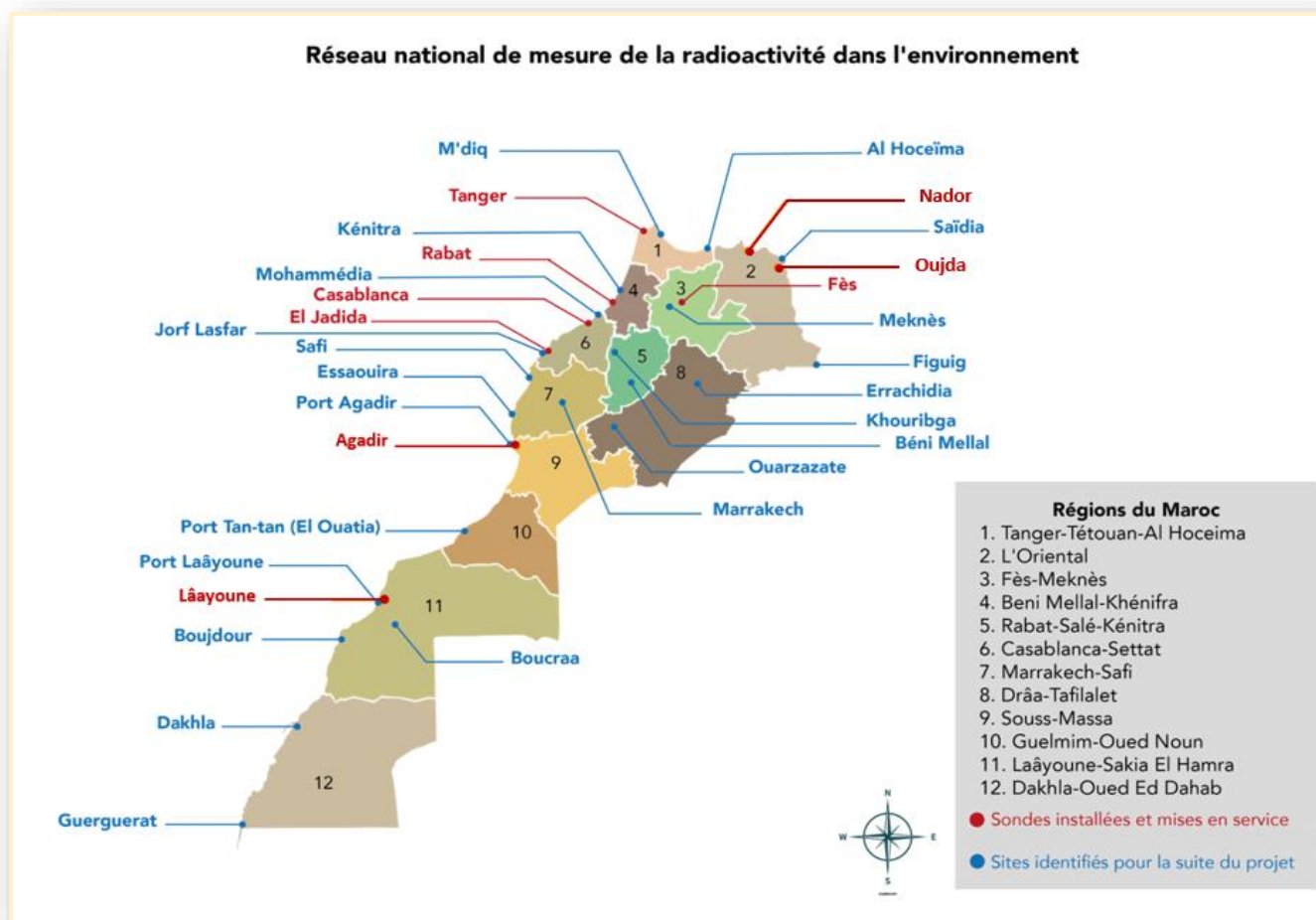
L'École de gestion des situations d'urgence radiologique, dont une session a déjà été abritée par AMSSNuR en 2018, avait pour objectif de renforcer les capacités nationales et régionales en matière de préparation et de conduite des interventions en cas d'incident ou d'urgence nucléaire ou radiologique, que la cause en soit un accident, un acte de négligence ou un acte délibéré.



# ACTIONS MISES EN ŒUVRE PAR AMSSNuR CONTRIBUANT À LA PRÉPARATION ET À LA CONDUITE DES INTERVENTIONS EN CAS DE SITUATIONS D'URGENCE NUCLÉAIRE OU RADIOLOGIQUE

## 3. Surveillance radiologique de l'environnement

Pour prévenir les risques liés à la mise en œuvre des sources de rayonnements ionisants, AMSSNuR a acquis 10 sondes installées dans 9 villes du Royaume et destinées à la mesure de la radioactivité dans l'environnement. Ces installations sont mises en réseau et accessibles à distance. Elles permettent de connaître le taux de la radioactivité en temps réel au niveau de chaque station.



Par ailleurs, et dans le cadre d'une démarche proactive, AMSSNuR intervient pour repérer les sources hors contrôle réglementaire (ferrailleurs), la formation des intervenants sur les démarches à suivre en cas de détection des sources hors contrôle (localisation, récupération) et sur l'utilisation des équipements de détection.

# ACTIONS MISES EN ŒUVRE PAR AMSSNuR CONTRIBUANT À LA PRÉPARATION ET À LA CONDUITE DES INTERVENTIONS EN CAS DE SITUATIONS D'URGENCE NUCLÉAIRE OU RADIOLOGIQUE

## 4. Participation aux exercices organisés par l'AIEA

AMSSNuR prend part régulièrement aux exercices organisés par l'AIEA conçus pour évaluer et améliorer les dispositifs et moyens d'intervention mis en place et qui sont destinés aux interventions en cas de situation d'urgence nucléaire ou radiologique.

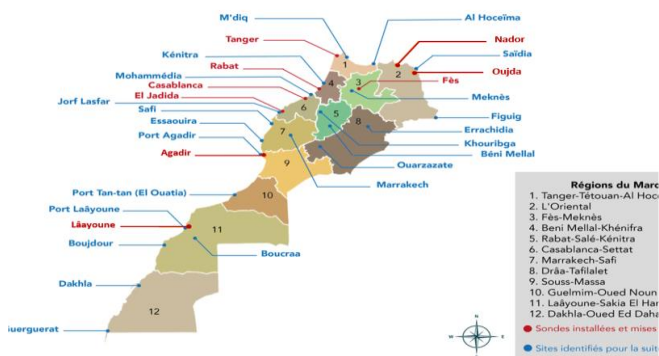
Ces exercices sont menés pour tester les dispositions opérationnelles de la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire et de la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique sont appelés « exercices au titre des conventions » ou « exercices ConvEx ». Ils visent à évaluer et à améliorer davantage le cadre international pour la préparation et la conduite des interventions d'urgence.

**Participation à l'exercice ConvEx-2d, les 23 et 24 octobre 2019, dont l'objectif est de tester les arrangements spécifiques aux situations d'urgence nucléaire ou radiologique transnationale.**

**Participation à l'exercice ConvEx-2c, le 9 décembre 2020, dont l'objectif est de tester les arrangements spécifiques aux situations d'urgence nucléaire ou radiologique transnationale.**

**Participation à l'exercice ConvEx-2b du 9 au 11 mars 2021 pour objectif de tester les arrangements internationaux en matière de fourniture d'assistance en cas de situation d'urgence nucléaire ou radiologique.**

Réseau national de mesure de la radioactivité dans l'environnement



# MISSION D'EXAMEN DE PRÉPARATION AUX SITUATIONS D'URGENCE AU MAROC PAR L'AIEA (EPREV)

La mission d'Experts EPREV a été accueillie par AMSSNuR et avait pour objectifs d'effectuer un examen par des pairs des dispositions concernant la préparation et la conduite des interventions d'urgence dans notre pays au regard des normes de sûreté de l'AIEA en matière de préparation et de conduite des interventions d'urgence et de fournir une base pour des améliorations futures. Elle a été conduite par des experts internationaux d'États Membres de l'AIEA comprenant des experts du Canada, de la Nouvelle-Zélande, de l'Espagne, du Soudan, des États-Unis et du personnel de l'AIEA,

L'EPREV a consisté en un examen, préalable à la mission proprement dite, des documents de référence détaillés fournis par le Maroc et, pendant la mission, en des visites de sites et des entrevues.



## ***À propos des missions EPREV***

Les missions EPREV font partie des examens par les pairs proposés par l'AIEA pour renforcer la sûreté nucléaire dans les États membres. Les missions EPREV se concentrent sur les dispositions et les capacités de préparation et de réponse aux urgences nucléaires et radiologiques. Les missions EPREV sont basées sur les normes de sûreté de l'AIEA en matière de préparation et de réponse aux urgences nucléaires et radiologiques.

# MISSION D'EXAMEN DE PRÉPARATION AUX SITUATIONS D'URGENCE AU MAROC PAR L'AIEA (EPREV)

## Objectifs de la mission

- Examiner les dispositions de préparation et de conduite des interventions d'urgence au Maroc ;
- Comparer les normes de sûreté de l'AIEA avec les pratiques marocaines ;
- Fournir des recommandations pour des améliorations futures.

## Composition de l'équipe de la mission

- Six experts internationaux de l'AIEA, provenant de différents pays.
- Dirigée par Monsieur Brian Ahier, Directeur Général de la Direction des Sciences de l'Environnement et de la Radioprotection à Santé Canada.

## Parties prenantes de la mission

- Ministère de l'Intérieur ;
- Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable ;
- Ministère de la Santé et de la Protection Sociale ;
- Direction Générale de la Protection Civile ;
- Direction Générale de la Sûreté Nationale ;
- Centre National de l'Énergie, des Sciences et Techniques Nucléaires ;
- Institut National de la Recherche Agronomique.

## Reconnaissance de l'AIEA

L'équipe d'experts a apprécié la préparation et le soutien clairs, ciblés et efficaces de la mission EPREV au Maroc, considérant cela comme un modèle positif pour les autres États Membres.

# MISSION D'EXAMEN DE PRÉPARATION AUX SITUATIONS D'URGENCE AU MAROC PAR L'AIEA (EPREV)

## Principaux résultats de la mission EPREV



### Points forts identifiés

- Engagement fort de toutes les parties prenantes dans la préparation aux urgences nucléaires et radiologiques ;
- Formation, sensibilisation et renforcement des capacités pour améliorer les réponses aux urgences nucléaires ;
- Engagement continu du Ministère de l'Économie et des Finances pour améliorer l'identification et la planification des besoins en ressources ;
- Haut niveau de capacité dans tout le pays pour les opérations d'urgence radiologique sur le terrain.



### Recommandations pour les améliorations

- Mise à jour de l'évaluation des dangers associés aux installations et activités en cas de SUNR ;
- Révision de la stratégie de protection conformément aux normes de sûreté de l'AIEA ;
- Établissement d'un système de classification des urgences pour une identification, une notification et une activation rapides de la réponse ;
- Classification des situations d'urgence ;
- Développement d'une stratégie de surveillance radiologique pour soutenir les décisions d'action de protection.

# CONCLUSION

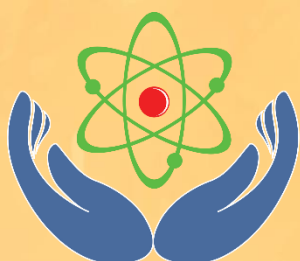
---

Les situations d'urgence nucléaire et radiologique représentent des événements complexes et potentiellement dangereux qui nécessitent une réponse rapide et efficace. Une telle situation peut survenir suite à un accident dans une centrale nucléaire, un transport de matières radioactives, une explosion ou un acte de terrorisme utilisant des matériaux nucléaires. Lorsque de telles situations se produisent, elles peuvent entraîner une libération de matières radioactives dans l'environnement, exposant ainsi les personnes à des niveaux d'exposition aux rayonnements potentiellement nocifs pour la santé.

Dans ces circonstances, il est essentiel que les autorités compétentes, les services d'urgence et les organisations spécialisées agissent rapidement et coordonnent leurs efforts pour atténuer les conséquences. Les équipes d'intervention d'urgence sont mobilisées afin de contenir la situation, de limiter la propagation des substances radioactives et de protéger la population. Des mesures de sécurité, telles que l'évacuation des zones à risque, l'établissement de zones d'exclusion, décontamination des personnes et des zones touchées, etc, peuvent être mises en place.

L'information et la communication jouent également un rôle crucial dans ces situations. Les autorités doivent fournir des mises à jour régulières et précises sur la situation, les mesures de protection recommandées et les actions entreprises pour gérer l'urgence. Il est essentiel de maintenir la transparence et la confiance du public afin de prévenir la panique et de permettre aux personnes de prendre des décisions éclairées pour leur sécurité.

Dans ce numéro de la Revue d'AMSSNuR, consacré particulièrement aux situations d'urgences nucléaires ou radiologiques, des informations ont été présentées pour mettre en exergue le rôle réglementaire d'AMSSNuR ainsi que ses missions relevant du domaine de la gestion des urgences nucléaires ou radiologiques. En adoptant une approche coordonnée et concertée et en mettant en œuvre des mesures d'amélioration continues, AMSSNuR compte continuer à apporter tout son soutien et son appui aux autorités gouvernementales compétentes pour assurer des préventions ou, le cas échéant, des interventions réussies et efficaces en cas de situations d'urgence nucléaire ou radiologique.



امسنور  
AMSSNuR

Espace les patios, angle boulevards Annakhil et  
Mehdi Ben Barka, Hay Riad – Rabat, Maroc – B.P.  
1306 R.P.

[www.amssnur.org.ma](http://www.amssnur.org.ma)

Tél. : +212 5 37 73 71 16

Email : [communication@amssnur.org.ma](mailto:communication@amssnur.org.ma)

 @amssnour  @amssnur  @amssnur